

11 rue du Château
L-6922 BERG
Adresse postale : B.P. 2
L-6901 ROODT/SYRE



Tél. 77 00 49 -1
Fax : 77 00 82
E-mail : info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 15.12.2003

Date de la convocation des conseillers: 5.12.2003

Date de publication de la séance: 5.12.2003

Présents: Mme Frank M. Josée, M. Friederes Marc, M. Wirtz Jean-François, M. Backendorf Carlo, Mme Huber Carmen, M. Hummer Charles, M. Sinner Rhett, M. Walentiny Nico.

Engel Raymond, secrétaire.

Absente : excusée : Mme Van Westerop Adri.

ORDRE DU JOUR No : 10

NOUVELLE FIXATION DES TAXES COMMUNALES

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu les articles 105 et 106 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Entendu le collège échevinal dans ses propositions au sujet de la révision des taxes communales suite à l'introduction de l'euro ;

Attendu que du point de vue social, économique et financier en ce qui concerne la nouvelle fixation des taxes il s'agit plutôt d'un arrondissement à l'euro supérieur que d'une augmentation réelle des taxes communales ;

Vu la proposition du collège échevinal ;

Après avoir délibéré conformément à la loi décide à l'unanimité des voix des membres présents de fixer les taxes communales à partir de l'année 2004 pour les taxes d'équipements et d'infrastructures conformément au tableau ci-après :

<i>Désignation des taxes :</i>	Taxe actuelle	Nouvelle taxe à partir de 2004
<i>Equipement et infrastructure :</i>		
a) Construction d'habitations	495,75 € par unité d'habitation	500,00 €
b) Taxe frontale	371,84 € le m'	375,00 €

Ainsi délibéré et proposé à l'approbation de l'autorité supérieure compétente.

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme, Berg, le 26 janvier 2004

La bourgmestre,

Le secrétaire,